

**Mémoire présenté à la Commission d'étude sur la
gestion de la forêt publique québécoise**

Pour une Révolution tranquille dans les forêts québécoises

Pierre Dubois, ingénieur forestier

Mai 2004

La forêt québécoise a besoin d'une réforme en profondeur, d'une véritable Révolution tranquille, ce qu'elle n'a jamais connu. Mais une fois de plus, le gouvernement continue de nous laisser croire qu'il faudrait simplement apporter quelques petits ajustements à la politique forestière et qu'il n'y aura plus de problèmes. Cette volonté gouvernementale transparaît malheureusement dans le mandat de consultation qui se nomme d'ailleurs la « Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État ».

Dans sa forme, la présente commission aurait eu avantage à travailler avec un véritable pouvoir d'enquête. À mon avis, le risque est réel que les vraies choses demeurent encore une fois dans les officines des compagnies et du ministère responsable de la gestion des forêts. Il aurait fallu faire en sorte que tout puisse être dit sur la place publique. Cela aurait contribué à faire toute la lumière sur la situation.

Je fais partie de ceux qui se sont impliqués activement dans le débat à la suite de *L'Erreur boréale*. Je ne crois pas que nous avons obtenu ce que nous voulions : une enquête publique indépendante. Cela ressemble malheureusement à une consultation parmi tant d'autres. Malgré ces réserves, par respect démocratique, il faut y participer et contribuer à chercher des solutions à nos problèmes forestiers.

1. Protéger la forêt

Le régime forestier actuel, par ses Contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF), qui en demeurent la pierre angulaire, donne d'importants privilèges aux industriels. Dans les régions québécoises, on reste même sur l'impression que la forêt leur appartient. La gestion forestière du Québec doit absolument protéger la forêt et non pas protéger les intérêts de l'industrie.

Protéger la forêt, c'est combattre la logique du court terme. C'est être extrêmement prudent avec les projections de croissance. C'est éviter toutes les fuites en avant. C'est aussi instaurer des mesures de protection des écosystèmes et du capital forestier. Par ailleurs, ce rôle de protecteur de la forêt ne peut être joué qu'en étant au-dessus de la mêlée, en étant imperméable aux lobbies industriels et même aux pressions provenant des populations locales qui pourraient aussi être tentées par la satisfaction des besoins à court terme.

2. Éviter la fuite en avant

La forêt a besoin de long terme. Il faut absolument que les calculs de possibilité forestière (la possibilité, c'est ce qui peut être coupé sans compromettre les besoins futurs de la société) incluent un facteur de sécurité et évitent les fuites en avant. Il faut mettre fin à la loi de l'usine.

Lorsqu'on construit un pont ou un édifice, on introduit généralement dans les calculs de solidité un facteur de sécurité pour contrebalancer les imprévus. Ce n'est malheureusement pas le cas avec la forêt. De plus, les calculs de possibilité ont par le passé pêché par optimisme en institutionnalisant les fuites en avant. On a vu cela dans la mise en place d'un imposant programme de reboisement dans les années 80 et ensuite avec les éclaircies précommerciales dans les années 90. En 1998, la première version de la politique forestière insistait sur le rendement accru des forêts. Actuellement dans le milieu forestier, on parle beaucoup d'affecter une portion de territoire à la production intensive et même faire de la ligniculture, une sylviculture ultra-intensive sur une portion plus réduite. Les projections optimistes de croissance influencent les calculs de possibilité en permettant plus de coupe l'année même. Avec ce genre de raisonnement, il ne faut pas se surprendre de voir le bois des forêts se comparer aux morues du golfe Saint-Laurent.

Ces manières de faire, même reposant sur des bases scientifiques, n'ont rien à voir avec l'application d'un principe de précaution. On devrait pourtant être moins optimiste et mettre dans la balance les incertitudes qui pèsent sur les forêts que sont les changements climatiques, les épidémies d'insectes, les accidents climatiques, etc. Au cours des décennies nécessaires à la croissance des forêts, voire plus d'un siècle dans certains cas, des imprévus sont possibles.

La fuite en avant fait malheureusement partie de notre histoire forestière récente et semble encore d'actualité. Auparavant, on ne parlait que de l'effet de possibilité, un gonflement du niveau de coupe, d'abord par le reboisement et ensuite par les éclaircies précommerciales. Avec cette nouvelle mode de la ligniculture, qui ne

semble pas par ailleurs manquer de fonds pour se promouvoir, est-ce que la machine à rêver du bois va s'emballer encore une fois ?

3. Protéger un patrimoine

La gestion forestière québécoise doit faire passer l'intérêt des Québécoises et des Québécois en premier lieu. Il faut protéger des forêts pour les générations futures. Le Québec a d'ailleurs pris des engagements internationaux de constituer des aires protégées. Même s'il y a une progression en cette matière, beaucoup reste encore à faire. Plusieurs projets d'aires protégées sont maintenant stoppés à cause des territoires forestiers majoritairement sous CAAF.

La forêt, ce n'est pas simplement des 2 X 4. L'économie forestière du 21^e siècle pourrait être beaucoup plus axée sur le tourisme et certains de nos paysages forestiers grandioses pourraient y contribuer. Assurer la conservation de la forêt est une nécessité écologique mais peut aussi conduire à un développement économique.

4. Améliorer les conditions de travail en sylviculture

Malgré le manque d'emplois en des régions comme le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay, la Gaspésie..., il y a une pénurie de travailleurs sylvicoles actuellement. Un certain nombre d'intervenants semblent ne pas vouloir regarder la réalité en face et croient que le problème en est un, par exemple, de manque de formation.

Le véritable problème : les conditions de travail. Les travailleurs sylvicoles sont au bout d'une chaîne de sous-traitance et en sont d'ailleurs le maillon le plus vulnérable.

Ils reçoivent un salaire qui correspond à ce qui reste lorsque tous les autres se sont payés. En plus, l'environnement de ce travail ne fait que se détériorer :

- À leurs frais, ils doivent souvent parcourir le Québec en entier pour travailler. Il est fréquent de voir les travailleurs sylvicoles du Bas-Saint-Laurent travailler en Haute-Mauricie ou sur la Côte-Nord. Lorsqu'ils travaillent dans leur région, ils leur arrivent de faire plusieurs heures de route soir et matin pour se rendre au travail ;
- On fait du reboisement intensif depuis maintenant une vingtaine d'années et du débroussaillage depuis plus d'une décennie. Les travailleurs sylvicoles n'ont pas vu augmenter leur salaire ;
- Le ministère responsable des forêts, les détenteurs de CAAF et les entreprises sylvicoles se renvoient sans cesse la balle en ce qui concerne la responsabilité des mauvaises conditions des travailleurs sylvicoles. C'est toujours de la faute à l'autre.

Si l'on veut que les jeunes demeurent dans les régions du Québec, il faut leur donner la chance d'y trouver des emplois intéressants et bien rémunérés. Les plus importantes mesures à mettre en place seraient de poser des gestes concrets pour l'amélioration des conditions de travail en sylviculture. Le gouvernement pourrait favoriser leur syndicalisation en instaurant la négociation regroupée des conditions de travail, en s'inspirant de ce qui existe dans le secteur de la construction. Par ailleurs, il faudrait voir à réduire la mobilité régionale des entreprises et des travailleurs sylvicoles, l'amélioration de la situation passant par la permanence des mêmes personnes sur les mêmes territoires. Un système d'ancienneté par territoire de travail devrait être mis en place

5. Le mesurage du bois

Une étude menée en 1997 par Caron, Bélanger, Ernst & Young avait montré des trous importants dans le système du mesurage du bois coupé en forêt publique. En 2003, la Vérificatrice générale du Québec frappait sur le même clou en signalant toujours les mêmes lacunes (faiblesses de contrôles, risque de ne pas percevoir l'intégralité des droits de coupe, etc.). Les droits de coupe au Québec représentent souvent autour de 400 millions de dollars. Le ministère considère toujours acceptable une erreur de trois pour cent en moins ou en plus, ce qui signifie une erreur pouvant atteindre facilement 10 millions de dollars. Les mesureurs de bois sont toujours à l'emploi de l'industrie même si la taille de certaines usines justifierait la présence de mesureurs qui seraient des employés de l'État.

Outre la Vérificatrice générale du Québec, l'Association des propriétaires de machineries forestières a produit un mémoire à la Commission parlementaire de l'automne 2000. Le mesurage du bois semble flouer les propriétaires de machine et les travailleurs. Sur ce point, il y a lieu de se demander si le ministère ne joue pas le jeu de l'industrie qui se sert de trous dans le mesurage pour flouer des entrepreneurs et des travailleurs forestiers qui ne peuvent se plaindre parce qu'ils sont maintenus constamment dans la précarité.

Le ménage dans le mesurage du bois mérite d'être fait pour que le Québec reçoive l'ensemble des droits de coupe et pour que les propriétaires de machinerie et les travailleurs soient payés pour tout le bois qu'ils coupent.

6. Taxer les « achats » de CAAF

Au Québec, toutes les usines qui transforment du bois provenant de la forêt publique ont signé un Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) avec le gouvernement. En principe, les CAAF ne peuvent pas faire l'objet de transaction lors des fusions des usines. En 2000, Abitibi-Consolidated a acheté Donohue. Existe-t-il un observateur sérieux qui croit que les millions de mètres cubes de résineux compris dans les CAAF des usines de Donohue n'avaient aucune valeur pour Abitibi-Consolidated ? Il existe même plusieurs situations où l'usine n'intéresse pas la compagnie acheteuse et où c'est plutôt directement le CAAF de l'usine qui était l'objet de convoitise. Au Lac-Saint-Jean dans les années 1990, la multinationale américaine Louisiana-Pacific a acheté les actifs de Forex. Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean a évalué à plus de 100 millions de dollars la valeur des CAAF inclus dans la transaction. Le gouvernement devrait trouver un moyen de récupérer une partie de cette valeur par une sorte d'impôt spécial prélevé en fonction du volume. Les forêts, et le bois qu'elles contiennent, sont publiques et appartiennent à la population québécoise.

7. Contrôler les travaux sylvicoles

Dans le régime forestier actuel, les droits de coupe peuvent être payés en travaux sylvicoles. En 2000, la valeur de ces droits de coupe payés en travaux sylvicoles a atteint autour de 200 millions de dollars. Or, avec la mise en place d'une idéologie du partenariat très étroit entre l'industrie et l'État, on a rendu les contrôles quasi inexistants en forêt. Au cours de la fin des années 1990, on fonctionnait avec un contrôle se limitant au remesurage des données fournies par les détenteurs de

CAAF. Ce n'est qu'après le débat suivant *L'Erreur boréale* que le ministère a senti la soupe chaude et a décidé d'améliorer ses méthodes de contrôle.

Il faut absolument s'assurer que les contrôles sur les quantités et la qualité de travaux sylvicoles soient sérieux. Le contrôle doit viser à s'assurer que les travaux sylvicoles créent une forêt pour l'avenir. Il faut donc veiller à l'utilisation judicieuse des fonds publics que sont les crédits de droits de coupe.

8. Sauver la forêt feuillue

Les faiblesses du régime forestier en ce qui concerne l'aménagement de la forêt feuillue ont été plusieurs fois décriées publiquement. La bonne pratique serait d'y instaurer un régime de coupe de jardinage, qui sont des coupes partielles répétées aux 15-20 ans. Or, selon *Le Devoir* de juin 2001, citant des sources internes du ministère, la forêt feuillue du Québec ne cesse de se dégrader avec des coupes que l'on qualifie « d'écémage jardinatoire ». En clair, dans un bon mode de coupe en forêt feuillue, on devrait conserver les meilleurs arbres pour l'avenir et couper les malades et les moins beaux. Il semble que l'on laisse l'industrie faire le contraire.

À la source du problème, il y a encore une fois le partenariat entre l'État et l'industrie. Les personnes qui choisissent les arbres à couper, les marteleurs, sont à l'emploi des industriels et donc sont un peu biaisés vers ce qui est payant à couper. Encore ici, les contrôles de l'État devraient être rehaussés. Les marteleurs devraient probablement devenir des employés de l'État ou, tout au moins, n'avoir aucun compte à rendre aux industriels.

9. Revoir le rôle de l'État en forêt et en finir avec le ministère des compagnies !

La forêt est à bout de souffle parce qu'on a trop longtemps laissé l'industrie faire son argent en confiant au gouvernement le seul rôle de planifier de très loin et de ramasser les pots cassés. Cela a empiré avec l'idéologie très imprégnée du partenariat exagéré avec l'industrie. L'État a oublié son véritable rôle de mandataire des intérêts de la population québécoise. Un virage important est nécessaire et il passe par l'adoption d'une nouvelle philosophie dans ce ministère qui devait veiller au respect du patrimoine forestier, au respect des intérêts supérieurs de la population québécoise et surtout pas à la défense des intérêts de l'industrie forestière québécoise. Il faut un changement de philosophie et il faudra aussi beaucoup plus de techniciens et d'ingénieurs forestiers en forêt pour rehausser les contrôles sur la qualité des coupes, des travaux sylvicoles et sur la véracité du mesurage.

Traditionnellement au Québec, le ministère responsable des forêts a souvent semblé oublier ses premières responsabilités. Mon expérience de militant et de journaliste spécialisé sur les questions forestières m'a souvent fait voir le ministère malheureusement pas comme un allié de la population pour la protection et la mise en valeur de la forêt. Le ministère se fait souvent le défenseur des intérêts supérieurs de l'industrie forestière. Et plus on monte dans la pyramide du pouvoir au sein de ce ministère, et plus mes convictions en ce sens sont renforcées. Il faut donc entreprendre non seulement un virage forestier mais aussi amorcer un profond changement de mentalité au sein de ce ministère.

10. Une foresterie à l'abri de la partisanerie politique et du jeu des lobbies

Dans tout débat concernant la forêt, il manque souvent l'information juste et une pleine transparence des chiffres fournis par le ministère. Peu importe le ministre des forêts, - actuellement Pierre Corbeil, autrefois Jacques Brassard, François Gendron, Albert Côté et les autres - il réagit toujours de la même façon lorsqu'il voit sa gestion contestée. Il déploie alors son armée de fonctionnaires et ses relations publiques. Et d'un ministre à l'autre, la position varie peu : tout va toujours pour le mieux !

Je crois qu'il faut trouver une manière de sortir la politique partisane de la foresterie, qui malheureusement gère à courte vue. Il faudrait donner un mandat de protection de la forêt à un vérificateur indépendant. L'intervention récente de la Vérificatrice générale a été très bénéfique. Je pense qu'il faudrait voir à étendre ses pouvoirs et lui donner le pouvoir de faire le point à tous les ans sur la gestion forestière et en particulier le respect de la possibilité.

Pour viser la transparence, il faudrait aussi trouver un mécanisme pour rendre publiques toutes les interventions des lobbies auprès des fonctionnaires du ministère. Par exemple, les représentants de l'industrie forestière ne cessent de participer à des comités de toutes sortes sur la gestion forestière. L'ensemble des groupes qui s'intéressent à la forêt et la population québécoise ont le droit de savoir quels groupes cherchent à influencer la gestion forestière et ont aussi le droit d'y participer. Je pense que l'influence quasi occulte de l'industrie forestière nous a conduits au cul-de-sac forestier où nous sommes actuellement.

En conclusion, la philosophie et l'approche du ministère responsable de la gestion des forêts doivent être revues. Les contrôles en forêt doivent être augmentés et les conditions de travail des travailleurs sylvicoles améliorées. Il faut enfin se donner collectivement les moyens de connaître la situation forestière à l'abri de la partisanerie politique.

Je suis de ceux qui ont réclamé une enquête publique indépendante sur la gestion forestière au Québec. Les changements ne peuvent pas être que cosmétiques. Il nous faut une modification de la philosophie et de l'approche de l'État en forêt de l'ampleur d'une Révolution tranquille. Il en va de l'avenir de la forêt, de sa contribution récréative, écologique et de l'activité économique qui en découle.

Pour moi, les conclusions de la présente consultation, pour s'attaquer sérieusement aux problèmes de la forêt québécoise, devraient passer par le renforcement du rôle de l'État. Ce sera ensuite à nos décideurs politiques d'agir. Mais à observer les orientations profondes du présent gouvernement, une réforme majeure, une Révolution tranquille en forêt risque ne pas être une avenue, simplement envisageable.